

**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ  
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ  
CENTRE DE CRISE SANITAIRE**

**DATE : 16/12/2020**

**REFERENCE : MINSANTE N°213**

**OBJET : CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE SAISONNIÈRE 2020-2021 :  
MOBILISATION DU STOCK ÉTAT : HAD sans PUI et réapprovisionnement de la ville**

**Pour action**

**Pour information**

Mesdames, Messieurs,

Ce MINSANTE vient compléter le MINSANTE n°209 et précise les modalités de réponse aux besoins en vaccins contre la grippe pour les professionnels des établissements de santé d'HAD ne disposant pas d'une PUI.

Il a également vocation à vous informer des différentes phases de réapprovisionnement en ville par les vaccins du stock Etat.

## **MODALITÉS PRATIQUES DE LIVRAISON POUR REpondre AUX BESOINS DES HAD SANS PUI**

### **1/ Vaccins concernés**

Le vaccin du stock Etat mis à disposition est celui décrits dans le MARS n°2020-110 :

**VAXIGRIP® TETRA (Sanofi Pasteur®)**

### **2/ Prise en compte des besoins exprimés :**

Les établissements de santé d'HAD ne disposant pas d'une PUI doivent recenser leurs besoins et les transmettre à l'ARS territorialement compétente.

### **3/ Organisation des approvisionnements des HAD sans PUI**

L'approvisionnement de ces établissements se fera auprès d'un établissement de santé public partie à un GHT qui lui sera indiqué par leur ARS.

L'établissement de santé désigné délivre à l'HAD les quantités de vaccins sollicitées s'il dispose d'un stock suffisant. Si possible, cette opération sera effectuée en début de semaine 51 (à compter du 16 décembre).

### **Rôle des ARS pour l'approvisionnement des HAD sans PUI :**

- ⇒ Informer les HAD sans PUI et réceptionner leurs besoins
- ⇒ Pour chaque HAD concernée, en tenant compte de leur périmètre d'intervention, désigner un établissement public de santé partie à un GHT disposant de stock de vaccin disponible. Pour ce faire, l'ARS peut consulter les stocks de vaccins disponibles dans les PUI des établissements de santé sur la plateforme e-dispostock.
- ⇒ **Informez l'ES partie au GHT désigné comme référent de l'HAD sans PUI** et favoriser la mise en relation entre ces établissements
- ⇒ Dans le cas où aucun établissement public de santé partie à un GHT n'aurait de stock disponible, **l'ES partie au GHT désigné comme référent de l'HAD sans PUI** sera invité à faire remonter ses besoins complémentaires

dans la fonctionnalité e-dispostock mise en place à partir du 16 décembre pour répondre aux besoins de la HAD.

**Suite à l'éventuelle fourniture de vaccins à l'HAD sans PUI, l'établissement de santé ayant assuré cette prestation pourra en tenir compte dans l'expression de ses besoins complémentaires, à partir du 16 décembre 2020 via la plateforme « e-dispostock » dans laquelle un module complémentaire sera accessible (MINSANTE n°2020-178). Les modalités sont décrites par le MINSANTE n°209.**

Dans le cas où les établissements de santé disposeraient d'éventuels surstock à l'issue de ces livraisons, **le dépannage infrarégional reste à favoriser en lien avec votre connaissance des besoins sur le territoire, et les échanges avec les acteurs concernés.**

#### **INFORMATION SUR L'APPROVISIONNEMENT DES OFFICINES DE VILLE PAR LE STOCK D'ÉTAT**

Le réapprovisionnement des officines de ville a démarré pour répondre aux besoins des publics fragiles cibles des recommandations vaccinales, ainsi que les professionnels de santé et professionnels à leur contact.

- Le [DGS-URGENT n°2020-60 du 09-12-2020](#) précise aux professionnels, les modalités de mise à disposition dans les officines de ville d'un premier contingent de 300 000 doses de Fluzone®HD spécifiquement indiqué pour les personnes âgées de 65 ans et plus.
- Le [DGS-Urgent n°63 du 15-12-2020](#) précise aux professionnels, les modalités de mise à disposition dans les officines de villes d'un deuxième et dernier contingent de 300 000 doses de Fluzone®HD ainsi que 690 000 doses de VaxigripTetra®.

Ainsi à compter de cette semaine, l'officine ayant identifié un besoin d'approvisionnement pour les publics ciblés par les recommandations vaccinales et faisant l'objet de la priorisation mentionnée dans [lettre ministérielle publiée au bulletin officiel du Ministère](#) le 26 novembre 2020, pourra passer commande auprès de son grossiste répartiteur habituel (flux tiré) de la manière suivante :

- Fluzone®HD dans la limite de deux boîtes de 10 vaccins par jour (strictement indiqué aux personnes de 65 ans et plus)
- VaxigripTetra® du stock état qui ne pourra être commandé dans la limite de 10 doses par jour, dès épuisement du stock propre pharmacien de VaxigripTetra® unitaire (pour rappel les références, modalités de déconditionnement, honoraires et modalités de facturation, ainsi que modalité de traçabilité sont celles précisées dans le [DGS-Urgent n°2020-59 du 21-11-2020](#) et fixées par l'arrêté SSAZ2033724A du 3 décembre 2020 publié au JO du 4 décembre).

**Ce réapprovisionnement en ville doit permettre de poursuivre l'objectif de santé publique d'amélioration de la couverture vaccinale des populations ciblées par les recommandations vaccinales.**

Ce réapprovisionnement doit notamment permettre de retrouver des circuits classiques de commande auprès des officines pour les établissements médico-sociaux, dont les résidents comme les professionnels sont cités dans le calendrier des vaccinations, qui auraient manifesté auprès de vous des besoins en doses de vaccins pour leurs résidents le cas échéant, et leurs professionnels.

En conséquence, vous pouvez dès à présent informer ces établissements afin qu'ils se rapprochent de leur officine de référence. Nous appelons votre vigilance sur le fait qu'aucune enquête de besoins ne doit être effectuée par vos soins concernant les vaccins anti-grippaux à ce stade de la campagne. En effet, dans le contexte de préparation de la campagne de vaccination anti-covid où l'ensemble des acteurs sont extrêmement mobilisés, cela conduirait à des risques d'incompréhension et de perte de lisibilité préjudiciables.

**Ce flux d'approvisionnement en ville sera suivi de manière rapprochée par des flux complémentaires notamment avec la mise à disposition du vaccin nasal pédiatrique FluenzTetra®, et du vaccin standard InflusplitTetra®.**

Concernant le FluenzTetra®, s'agissant d'un vaccin nouveau sur le marché, une communication spécifique et un accompagnement des professionnels est prévu.

**Nous vous remercions de votre mobilisation pour poursuivre la mise en œuvre de cette stratégie vaccinale au bénéfice des personnes les plus fragiles et du système de santé.**

**Katia Julienne**

*Directrice générale de l'offre de soins*

**Signé**

**Pr. Jérôme Salomon**

*Directeur Général de la Santé*

**Signé**

**Virginie Lasserre**

*Directrice générale de la cohésion sociale*

**Signé**

DIFFUSION RESTREINTE